

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/III-09

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**BASES DEPARTEMENTALES
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS**

—
Comme tous les ans à l'occasion de notre réunion du Budget Primitif, je souhaite vous présenter un bilan d'activité de nos structures de loisirs à vocation socio-éducative que sont, d'une part, la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave et, d'autre part, le Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage.

De plus, par le présent rapport, je tiens à vous soumettre l'ensemble des dispositions relatives à ces deux établissements, pour l'exercice 2014.

**I - BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE
A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE**

1 – Point sur les travaux

Dans le cadre du vaste programme visant à restructurer et à moderniser la Base de loisirs, l'étape portant sur la **réhabilitation du bâtiment technique et d'accueil (tranche 4) est lancée**. Suivant le programme technique des travaux, approuvé lors du

vote du **BP de 2013**, la procédure de désignation du mandataire, maître d'ouvrage délégué, est achevée. Courant 2014, l'architecte sera désigné, afin de pouvoir soumettre l'avant projet sommaire à votre validation à l'occasion de la Décision Modificative n°1.

Je vous rappelle que le coût d'objectif de cette opération a été arrêté lors du vote du BP de 2013 à **2,8 M€ TTC**. Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la Base au regard de l'échéancier de paiement contractualisé avec le mandataire. Sur cette opération, des aides financières seront sollicitées auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

S'agissant du camping, les travaux de rénovation des sanitaires et du bâtiment d'accueil ont été réalisés pour l'ouverture de la saison 2013. Ainsi, les **deux étoiles ont été obtenues**, ainsi que le label « **Accueil vélo** ».

Afin de clore ce volet « accueil touristique » de la Base, comme je m'y étais engagé lors de notre précédente session pour le vote de la DM2 de 2013, les travaux d'aménagement d'une **aire de camping-cars**, équipée d'une aire de vidange et d'une aire de stationnement avec 3 bornes électriques d'une capacité de maximale de 12 véhicules, seront engagés.

Cette aire de camping-cars, dont le **coût global est estimé à 120 000 € TTC**, sera réalisée pour une ouverture avant la saison estivale 2014.

Pour ce nouvel équipement offert au public et visant à renforcer l'attractivité touristique de la Base, je vous propose de retenir les dispositions suivantes :

- un **accès payant du 1er juin au 30 septembre** avec un accès, pour cette période, aux sanitaires du camping,
- un **tarif de 4 € par jour pour un emplacement et 3,50 € par jour pour le raccordement électrique**, soit un total de 7,50 € par jour,
- un **accès gratuit le reste de l'année** (sanitaires du camping non accessibles).

2 – Bilan d'activité 2013

| | Journées/enfants Journées/stagiaires | | | Entrées | | |
|----------------------------------|---|-------------|-------------|----------------|-------------|-------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2011 | 2012 | 2013 |
| Classes de découverte | 1 875 | 1 211 | 1 786 | | | |
| Centres de vacances (été) | 3 799 | 3 150 | 3 168 | | | |

| | Journées/enfants Journées/stagiaires | | | Entrées | | |
|--|---|-------------|-------------|----------------|-------------|-------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2011 | 2012 | 2013 |
| Groupes sportifs | 697 | 346 | 297 | | | |
| Piscine | | | | 11 549 | 13 621 | 22 288 |
| Camping | 2 982 | 2 894 | 3 055 | | | |
| Produit d'exploitation total en euros | 245 161 | 202 934 | 285 000 | | | |

En 2013, on peut noter le retour à une fréquentation plus en adéquation avec les capacités et les ambitions de la Base en matière de classes des découverte. Mais nous devons poursuivre nos efforts pour **2014**, afin que ce type de séjours fasse le plein.

Ainsi des actions de promotion seront planifiées durant l'année, un week-end « portes ouvertes » sera organisé au printemps, les supports de communication seront actualisés (brochures, site internet) et un planning de prospection commerciale auprès des différents usagers a été élaboré (écoles primaires, secondaire, associations, instituts spécialisés, comités d'entreprises et centres de vacances).

Ainsi, l'attrait de la Base, lié à la haute qualité des locaux, conjuguée à une modernisation des offres d'animation, laisse augurer, suivant les contacts pris à ce jour, une progression de la fréquentation pour les années à venir.

3 – « Plage 82 »

Comme cela a été évoqué lors de notre réunion pour le vote de la DM2 de 2013, suite au franc succès de l'opération « Plage 82 » (24 752 entrées comptabilisées générant une recette de 26 106 €), cet **événementiel sera reconduit sur 2014**, avec une ouverture accrue du **01 juillet au 31 août**.

Des nouveautés seront aussi apportées dans la perspective d'améliorer l'accueil et le confort des usagers, sur la base notamment de l'enquête de satisfaction réalisée l'été dernier :

- **une rampe de brumisateurs** sera installée sur le théâtre de verdure afin d'apporter un lieu de fraîcheur,

- **une zone d'ombre composée de toiles tendues** sera aménagée au centre de l'espace d'animation afin de permettre aux petits comme aux plus grands de participer aux activités artistiques, culturelles ou ludiques proposées, de manière plus confortable,

- **l'accueil et la billetterie seront centralisés à l'entrée de la Base**, au niveau du chalet en bois, au pied **d'une grande arche « Bienvenue-Plage 82 »** marquant l'accès à ce site aménagé spécifiquement pour l'été,

- **un accès direct** entre la plage et la piscine sera créé,

- **le centre équestre** sera remis en activité au travers d'une convention avec un prestataire pour son animation durant l'été,

- **une signalisation spécifique** sera installée sur la voirie départementale afin d'indiquer au mieux la Base et son plan d'eau.

Le partenariat avec les associations locales sera reconduit et de nouveaux partenaires associatifs tarn-et-garonnais compléteront le programme des animations.

La fête du nautisme, prévue au niveau national cette année le 6 juillet, s'intégrera dans le cadre de l'animation de « Plage 82 ». Par ailleurs, **deux nocturnes par mois** avec un fermeture à 21h00, ainsi qu'une soirée festive (musique et feu d'artifice) seront prévues.

Tout en maintenant un accès aménagé pour la mise à l'eau des bateaux comme en 2013, je vous rappelle que l'espace de « Plage 82 » sera ouvert de 11 h 00 à 19 h 00, sept jours sur sept, à un **tarif symbolique de 1 € par enfant et 1,50 € par adulte et par jour**, conformément à notre décision de la DM2 de 2013.

Enfin comme l'an dernier, ne disposant pas de lieu de stockage approprié, le sable acheté pour « Plage 82 » sera proposé à la vente à l'issue de la saison.

S'agissant du budget primitif 2014 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, je vous rappelle qu'il fait l'objet d'un rapport spécifique, examiné dans le cadre de la 1ère Commission, comme l'ensemble des budgets annexes du Conseil Général.

II - CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN-PLAGE

Depuis la réouverture du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, approuvée à l'occasion de vote de la DM2 de 2009, pour l'accueil de classes de découverte, de groupes divers (centres de loisirs, associations...) et des agents du Conseil Général dans les chalets prévus à cet effet, nous n'avons eu de cesse de restructurer les locaux et leur environnement, afin d'offrir des conditions et un confort d'accueil en constante amélioration.

1 – Point sur les travaux

A l'occasion de chaque session, je vous ai proposé l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des travaux et aux achats de matériel ou d'équipement indispensables à la poursuite de nos objectifs.

Les travaux se sont poursuivis en 2013, portant essentiellement sur :

- la révision de l'étanchéité des toitures de deux « chalets-groupes »,
- la mise aux normes « établissement recevant du public » (E.R.P) de l'ensemble des chalets,
- la restructuration de deux « chalets-groupes » pour l'accueil collectif,
- le réaménagement intérieur d'un « chalet-groupes », pour créer un foyer et une salle polyvalente.

2 – Bilan d'activité 2013

Le bilan 2013 fait apparaître un nombre **constant** d'enfants et de groupes accueillis par rapport à 2012.

De fait, comme en 2012, le Centre a été occupé en 2013 **au maximum de ses capacités** (hébergement, restauration). L'attractivité de cette structure offerte aux jeunes du département et d'ailleurs ne se dément pas : **le planning des réservations 2014 est d'ores et déjà quasi-complet** sur la période d'ouverture de mars à septembre.

Il convient aussi de souligner que l'année 2013 a été marquée par la création d'un **dispositif nouveau, complémentaire de l'accueil des enfants pendant les vacances**. Il s'agissait de **séjours de type colonie**, à l'attention des seuls jeunes tarn-et-garonnais, dont nous devons assurer le transfert vers Mimizan. Plusieurs activités sportives étaient proposées (surf, sauvetage côtier, voile, vélo, canoë-kayak ou accrobranche) à destination des 9-12 ans, 13-15 ans et 16-17 ans.

Sur cette « **Colos du 82** », je vous rappelle qu'un effort tout particulier a été opéré, afin que ces séjours soient aussi accessibles aux enfants relevant de nos services de l'Aide Sociale. Ainsi, sur ces semaines de vacances, nous avons, comme nous le recherchons toujours dans ce domaine, contribué à la mixité sociale, à la grande satisfaction de l'ensemble des jeunes accueillis. **Sur les 52 enfants** ayant bénéficié de la colonie, **32 relevaient de l'Aide Sociale** (vacances scolaires d'été et de la Toussaint).

Ainsi, le bilan d'activité 2013 du Centre de vacances est le suivant :

| | Journées /enfants | | |
|--|--------------------------|-------------|-------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 |
| Classes de découverte | 4 700 | 2 400 | 2 514 |
| Groupes en centre de vacances | 6 700 | 4 200 | 4 461 |
| « Colonie du 82 » | / | / | 340 |
| total de fréquentation | 11 400 | 6 600 | 7 315 |
| Produit d'exploitation total en euros | 308 606 | 238 775 | 250 044 |

Après une année 2011 très remplie il avait été décidé en 2013, comme en 2012, d'accueillir un nombre de groupes ajusté aux possibilités d'hébergement et de restauration conformes à nos capacités humaines, matérielles et financières.

Pour les scolaires en particulier, cela s'expliquait par un accueil de la restauration dans le seul « bâtiment-forêt » de plus faible capacité que les réfectoires de l'IMEP utilisés auparavant. Pour les centre de loisirs, il avait été acté de ne plus proposer de camps sous toile.

En 2014, la capacité d'accueil des scolaires pourra être revue à la hausse, avec de nouveau **l'utilisation mutualisée des réfectoires de l'IMEP.**

Le budget annuel de fonctionnement 2013 du Centre de vacances Jean Baylet, hors salaires et charges, a été arrêté à **267 000 €**, pour total de **recettes de 250 000 €**.

3 – Saison 2014

Pour la saison 2014, je vous rappelle notre décision de la DM2 de 2013 de reconduire l'ensemble de nos dispositifs d'accueil, avec les classes de découvertes, les groupes associatifs, les centres de loisirs et enfin la colonie.

L'accueil des premières classes de découverte sur 2014 est prévu le 17 mars ; 25 établissements scolaires tarn-et-garonnais ont d'ores et déjà réservé leur séjour, représentant **3 888 nuitées pour le seul printemps 2014.**

S'agissant des séjours « Colos du 82 », à la seule destination des jeunes du département, je vous rappelle qu'en terme d'organisation des séjours et compte tenu de l'éloignement du Centre par-rapport aux jeunes acheminés sur place, il a été convenu de réviser la durée de ces séjours et donc les tarifs proposés.

Aussi, **pour 2014**, les « Colos du 82 » seront donc organisées pendant les **vacances scolaires de Pâques, d'été et de Toussaint**, sur la base de **deux semaines consécutives**.

La prestation comprend l'acheminement à Mimizan-Plage, l'hébergement en pension complète, l'encadrement quotidien et des activités physiques et sportives (surf, voile, vélo, canoë-kayak, ...). Je vous précise de-même qu'un **effort tout particulier** sera à nouveau fait pour que ces séjours 2014 profitent au maximum aux **enfants relevant de nos Services de l'Aide Sociale**.

Par le présent rapport, je vous propose d'arrêter les **tarifs 2014 des séjours « Colos du 82 »**, conformément à la nouvelle organisation que nous avons retenue à l'occasion de notre réunion de la DM2 de 2013 :

- séjour Pâques et Toussaint (10 jours) :

| | | |
|---|-------------------------|-----------------|
| transport : aller/retour Montauban/Mimizan | | 75,00 € |
| pension complète | 20 €/jour/enfant | 200,00 € |
| animateurs | 4 animateurs/20 enfants | 133,00 € |
| activités | 6 activités sportives | 100,00 € |
| frais de gestion/assurance | | 50,00 € |
| coût total | | 558,00 € |
| tarif proposé | | 450,00 € |

- séjour juillet et août (15 jours) :

| | | |
|---|-------------------------------------|-----------------|
| transport : aller/retour Montauban/Mimizan | | 75,00 € |
| pension complète | 20 €/jours/enfants | 300,00 € |
| animateurs | 1 animateur/6 enfants | 166,00 € |
| activités | 6 activités sportives + baignade | 150,00 € |
| frais de gestion/assurance | | 50,00 € |
| coût total | | 741,00 € |
| tarif proposé | | 640,00 € |

4 – Budget 2014

Contrairement à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, administrée sur un budget annexe du Conseil Général, le Centre de vacances Jean Baylet est placé en gestion directe au sein du Service des sports.

Il convient donc, par le présent rapport de vous prononcer sur les crédits à ratifier sur l'exercice 2014.

De plus, je vous informe, qu'au regard de l'ensemble de ces dépenses et compte tenu des réservations arrêtées à ce jour et de celles en perspective, tant dans le domaine des classes de découverte, que des centres de loisirs, des groupes divers, ou de la colonie, les **recettes prévisionnelles** sont à inscrire à hauteur de **300 000 € pour l'exercice 2014**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave

- Prend acte du bilan d'activité 2013 ;
- Approuve les orientations suivantes pour 2014 :

Travaux

- réhabilitation du bâtiment technique et d'accueil (tranche 4) lancée ,
- procédure de désignation du mandataire, maître d'ouvrage délégué, achevée,
- désignation de l'architecte courant 2014 ;

Camping

- travaux de rénovation des sanitaires et du bâtiment d'accueil réalisés pour l'ouverture de la saison 2013 : deux étoiles obtenues, ainsi que le label « Accueil vélo » ,
 - travaux d'aménagement d'une aire de camping-cars, équipée d'une aire de vidange et d'une aire de stationnement avec 3 bornes électriques d'une capacité de maximale de 12 véhicules engagés pour une ouverture avant la saison estivale 2014 ;
- Retient les dispositions suivantes pour ce nouvel équipement dont le coût global est estimé à 120 000 € TTC :
- accès payant du 1er juin au 30 septembre avec un accès, pour cette période, aux sanitaires du camping,
 - tarif : 4 € par jour pour un emplacement et 3,50 € par jour pour le raccordement électrique, soit un total de 7,50 € par jour,
 - accès gratuit le reste de l'année (sanitaires du camping non accessibles) ;

« Plage 82 »

- Décide de reconduire cet événementiel en 2014 avec une ouverture accrue du 1er juillet au 31 août ;
- Précise que des nouveautés telles que présentées seront apportées afin d'améliorer l'accueil et le confort des usagers, suite à l'enquête de satisfaction ;
- Rappelle que cet espace est ouvert de 11 h à 19 h, sept jours sur sept au tarif symbolique de 1 € par enfant et 1,50 € par adulte et par jour ;
- Budget 2014
(cf. délibération n° CG/14/2ème/I-03)

Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage

- Prend acte du bilan de la saison 2013 ;
- Approuve les orientations suivantes pour 2014 :
 - reconduction, suite à la décision de l'Assemblée du 15 novembre 2013, de l'ensemble des dispositifs d'accueil, avec les classes de découvertes, les groupes associatifs, les centres de loisirs et enfin la colonie ;
 - accueil des premières classes de découverte sur 2014 prévu le 17 mars ;
 - réservation de 25 établissements scolaires tarn-et-garonnais représentant 3 888 nuitées pour le seul printemps 2014 ;

- Décide de réviser comme suit la durée des séjours « colos du 82 » ainsi que les tarifs proposés : organisation pendant les vacances scolaires de Pâques, d'été et de Toussaint, sur la base de deux semaines consécutives ;
- Fixe les tarifs 2014 suivants des séjours « Colos du 82 », conformément à la nouvelle organisation retenue à l'occasion de la réunion de la DM2 de 2013 :

- séjour Pâques et Toussaint (10 jours) :

| | | |
|---|-------------------------|-----------------|
| transport : aller/retour Montauban/Mimizan | | 75,00 € |
| pension complète | 20 €/jour/enfant | 200,00 € |
| animateurs | 4 animateurs/20 enfants | 133,00 € |
| activités | 6 activités sportives | 100,00 € |
| frais de gestion/assurance | | 50,00 € |
| coût total | | 558,00 € |
| tarif | | 450,00 € |

- séjour juillet et août (15 jours) :

| | | |
|---|-------------------------------------|-----------------|
| transport : aller/retour Montauban/Mimizan | | 75,00 € |
| pension complète | 20 €/jours/enfants | 300,00 € |
| animateurs | 1 animateur/6 enfants | 166,00 € |
| activités | 6 activités sportives + baignade | 150,00 € |
| frais de gestion/assurance | | 50,00 € |
| coût total | | 741,00 € |
| tarif | | 640,00 € |

- Approuve comme suit pour 2014, les autorisations de programme et les crédits à ratifier :

Investissement :

Frais d'études

- autorisation de programme 2014..... 12 000 €
 - ratification en crédit de paiement..... 7 000 €
- (article 2031, sous-fonction 33)

Frais d'insertion

- autorisation de programme 2014..... 2 000 €
- ratification en crédit de paiement..... 1 000 €
(article 2033, sous-fonction 33)

Acquisition de matériel informatique

(article 218381, sous-fonction 33)..... 500 €

Acquisition de matériels et équipements collectifs et sportifs.... 13 000 €

(article 21881, sous-fonction 33)

Travaux sur bâtiments d'hébergement (collectifs et chalets)

(article 231318, sous-fonction 33)

Collectifs (bâtiment H Nord)

- Approuve, pour les travaux de rénovation des avant-toits du bâtiment « H Nord » destiné à l'accueil des groupes, une autorisation de programme 2014 d'un montant de 10 000 € et ratifie un crédit de paiement correspondant ;

Fonctionnement :

- Combustibles 22 000 €
(article 60621, sous-fonction 33)
- Alimentation 50 000 €
(article 60623, sous-fonction 33)
- Autres fournitures pour travaux en régie 6 000 €
(article 60628, sous-fonction 33)
- Fournitures petit équipement 5 000 €
(article 60632, sous-fonction 33)
- Fournitures scolaires 2 000 €
(article 6067, sous-fonction 33)
- Entretien des terrains 10 000 €
(article 61521, sous-fonction 33)
- Entretien et réparation de bâtiments 6 000 €
(article 61522, sous-fonction 33)
- Entretien de matériel roulant 2 000 €
(article 61551, sous-fonction 33)
- Entretien et réparation de biens mobiliers 2 500 €
(article 61558, sous-fonction 33)

| | |
|---|----------|
| - Contrats de maintenance (article 6156, sous-fonction 33) | 16 500 € |
| - Annonces et insertions (article 6231, sous-fonction 33) | 2 000 € |
| - Fêtes et cérémonies (article 6232, sous-fonction 33) | 1 000 € |
| - Réceptions (article 6234, sous-fonction 33) | 1 000 € |
| - Transports de personnes extérieures à la collectivité (article 6245, sous-fonction 33) | 15 000 € |
| - Frais d'affranchissement (article 6261, sous-fonction 33) | 300 € |
| - Frais de nettoyage des locaux (article 6283, sous-fonction 33) | 50 000 € |
| - Remboursement à l'IMEP (repas et fluides) (article 628721, sous-fonction 33) | 60 000 € |
| - Autres frais divers (prestataires) (article 6288, sous-fonction 33) | 40 000 € |

- Précise que 300 000 € de recettes sont à inscrire pour 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les demandes de subventions nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,